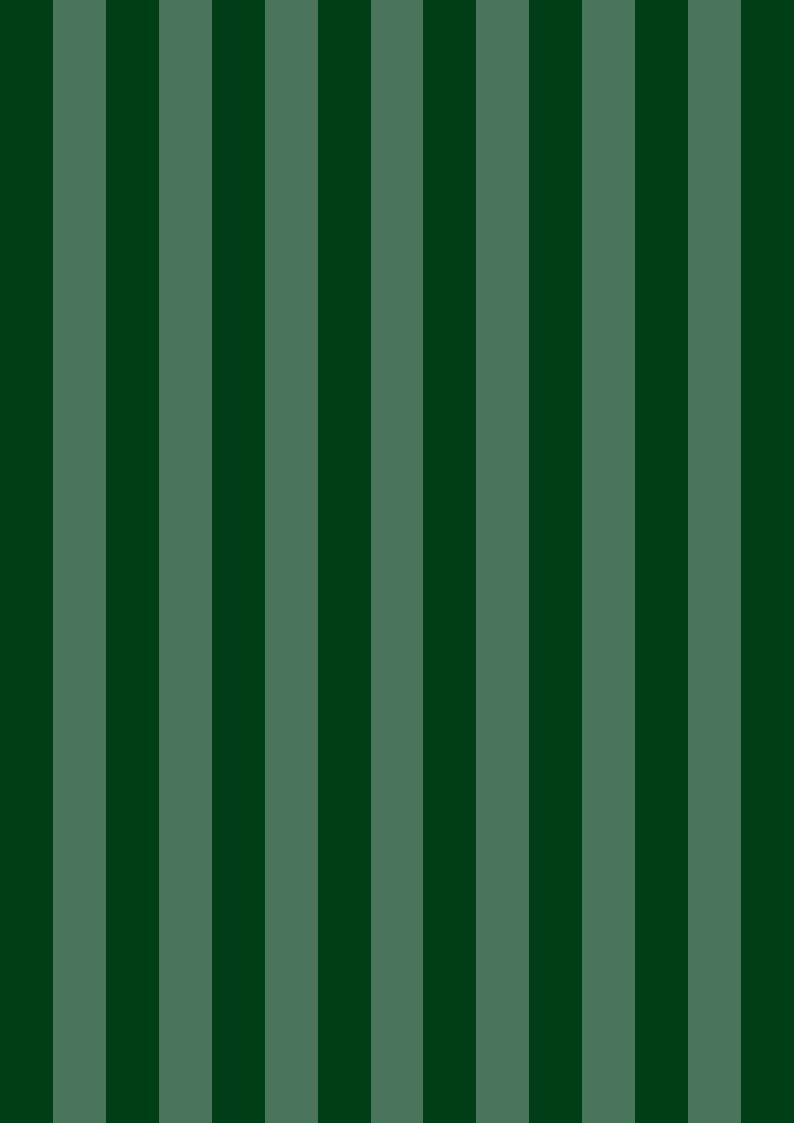




DOSSIER D'INSCRIPTION
CLASSE PRÉPARATOIRE
MÉDECINE – PREMIÈRES
ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Cadre réservé
administratif
Date de réception:

Nom:
Prénom:



RENSEIGNEMENTS

concernant l'étudiant(e)
.....

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Lycée: Série Bac:

Spécialité:

Professeur principal:

Matière:

RENSEIGNEMENTS

concernant les parents ou représentants légaux
.....

PÈRE / TUTEUR

Nom: Prénom:

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Profession:

MÈRE / TUTRICE

Nom: Prénom:

Adresse:

.....

Code Postal: Ville:

Portable:

E-mail:

Profession:

LA CLASSE PRÉPARATOIRE MÉDECINE – PREMIÈRES

La réforme d'admission aux études médicales pour la rentrée universitaire 2021/2022 n'autorise plus le redoublement, ce qui nous a conduits à repenser les modalités de préparation au concours de santé.

Ce modèle intitulé «Classe Prépa Médecine - Premières» est destiné aux élèves souhaitant aborder le programme du 1^{er} semestre de la PASS. L'objectif est de vous **préparer au mieux à cette première année** et de **maximiser vos chances de réussite à l'examen**.

Calqué sur le programme de la faculté, vous bénéficierez de **40h de cours** (dont **6h d'évaluation**) réparties sur votre année de Première, avec accès aux locaux et à votre espace personnel «My IP Connect», où vous retrouverez tous vos cours, exercices et annales. Le modèle est compatible avec votre préparation au baccalauréat. De plus, vous disposerez d'une salle de révision pour votre bac.

À SAVOIR

En résumé, la Classe Préparatoire Médecine – Premières, c'est :

- *acquérir une méthode de travail post bac*
 - *ne pas empiéter sur les révisions du bac*
 - *assimiler les matières du S1*
 - *travailler tous les dimanches (février > mi-avril)*
-
-

PROGRAMME CLASSE PRÉPARATOIRE MÉDECINE – PREMIÈRES



Les bases de la biochimie,
la biostatistique, la biologie moléculaire,
la biologie cellulaire, les médicaments
et produits de santé.

CALENDRIER CLASSE PRÉPARATOIRE MÉDECINE PREMIÈRES



février



mi-avril

De février à mi-avril,
4 heures de cours
tous les dimanches,
hors vacances scolaires
soit 40 heures de cours
dont 6 heures d'évaluation
avec classements.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Avant toute inscription définitive à l'Institut Premium, un rendez-vous auprès d'un responsable pédagogique doit être sollicité afin de déterminer votre motivation. À l'issue de cet entretien et dans un délai d'une semaine, une réponse vous sera communiquée. Lors de l'entretien, les pièces suivantes sont nécessaires :

- Trois photos d'identité
- Les photocopies des bulletins trimestriels de la classe de 1^{re}
- Une enveloppe timbrée aux coordonnées postales de l'étudiant(e)
- Un chèque relatif aux frais d'inscription

L'inscription ferme et définitive implique la connaissance parfaite de tous les dispositifs préparatoires proposés par l'Institut Premium, et l'acceptation de nos conditions générales comprenant les modalités de règlement et les mentions légales décrites ci-dessous.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Compte tenu du nombre restreint des groupes de travail, une place ne peut être réservée avant le début des cours que contre le versement **d'un acompte égal aux frais de dossier d'un montant de 100 €, non remboursable.**
-
-

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Le règlement des frais de scolarité est dû en **totalité**, lors de l'inscription définitive. Pour un paiement échelonné, les différents chèques doivent être impérativement remis, dès la validation de l'inscription.

❑ EN PRÉSENTIEL

Les chèques seront encaissés selon l'échéancier requis:

- Paiement comptant:

792 € TTC + 100 € TTC de frais d'inscription

- Paiement échelonné:


→ **100 € TTC** lors de la préinscription,
non remboursable.

→ **198 € TTC** à la validation de l'inscription

→ **198 € TTC** au 1^{er} janvier 2023

→ **198 € TTC** au 1^{er} février 2023

→ **198 € TTC** au 1^{er} mars 2023



**40h de cours
soit 19,8 € /
heure**

❑ À DISTANCE

Les chèques seront encaissés selon l'échéancier requis:

- Paiement comptant:

398 € TTC + 100 € TTC de frais d'inscription

- Paiement échelonné:

→ **100 € TTC** lors de la préinscription, non remboursable.

→ **398 € TTC** à la validation de l'inscription

MODALITÉS D'INSCRIPTION

MENTIONS LÉGALES

1. En raison du nombre volontairement restreint d'étudiants composant chaque groupe de travail, aucune annulation ne peut être acceptée après le début des cours.
2. L'inscription implique l'engagement formel à poursuivre la totalité de la scolarité. **Le règlement échelonné ne modifie nullement l'article 1.**
3. L'étudiant(e) s'engage à respecter le règlement de l'Institut Premium remis lors de l'inscription définitive.

Je soussigné(e),

certifie l'exactitude des informations mentionnées et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales.

Date:

Signature de l'étudiant(e):

précédée de la mention

Lu et approuvé

Signature des parents

ou représentants légaux:

précédée de la mention

Lu et approuvé

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Art. 1 : L'ÉTUDIANT

L'étudiant doit se montrer conscient de cet enjeu en s'intégrant complètement à l'Institut Premium.

Il s'engage à respecter les règles de fonctionnement de son école et contribuera ainsi à un climat sérieux pour l'ensemble de la communauté de l'IP.

Il prend en compte les droits et les devoirs de chacun.

Art. 1.1 : VIVRE ENSEMBLE

La bibliothèque est un lieu pour travailler en binôme ou à plusieurs afin de ne pas déranger les étudiants dans les salles de travail avoisinantes. Celle-ci est ouverte sur demande

au secrétariat. L'étudiant doit respecter le travail de chacun en respectant le silence dans les salles et les couloirs. En règle générale, l'étudiant s'approprie des règles du « vivre ensemble » calme, attention, travail, volonté et respect. Les comportements troublant le travail de chacun donneraient lieu à des avertissements voire à une exclusion temporaire voire définitive.

Art. 2 : HORAIRES

L'IP est ouvert durant l'année universitaire de 7h30 à 22h30. Le secrétariat est ouvert le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 13h et de 14h45 à 18h45.

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Art. 3 : ENTRÉE

Chaque étudiant reçoit un badge lui permettant l'accès aux locaux. Il est strictement interdit de faire rentrer une personne extérieure au sein de l'IP. Un chèque de caution de 30 € lui sera demandé.

Art. 4 : MATÉRIEL

L'IP met à disposition durant l'année universitaire un poste de travail nominatif avec un accès internet par fibre optique et des prises individuelles ainsi qu'un casier personnel avec fermeture obligatoire par cadenas (non fourni). Un câble Ethernet sera fourni avec une caution de 5€. Toute affaire retrouvée dans

des casiers non attribués sera automatiquement confisquée.

Art. 5 : PROPRIÉTÉ

Le nettoyage des locaux est quotidien. Il est strictement interdit de manger dans les salles de cours. En conséquence, toute denrée alimentaire retrouvée sur les postes de travail sera automatiquement jetée. Une salle de pause est à votre disposition. Nous vous remercions de la laisser propre, vous respecterez ainsi l'étudiant qui l'utilisera après vous. Rien ne doit traîner dans la cafétéria (salle de pause): pas de vaisselle, pas de boîtes alimentaires.

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

Dans le réfrigérateur, par mesure d'hygiène, toutes les boîtes doivent être fermées et être rapidement récupérées. Un contrôle est régulièrement effectué et, en cas de non-respect des règles, les aliments seront jetés par mesure de sécurité.

Art. 6 : INTERDICTION

Toute boisson alcoolisée est strictement interdite. Il est également interdit de fumer dans les locaux en application du décret du 15/1/2006.

Art. 7 : PLANNING

Les colles sont établies suivant un planning transmis à l'avance. Aucun rattrapage

de colle n'est effectué en cas d'absence (sauf à titre exceptionnel). Toute absence, quel qu'en soit le motif, devra être justifiée. Le planning étant donné à l'avance, aucun changement de salle ou rattrapage n'est autorisé. Veuillez donc à respecter les plannings !

Art. 8 : CONFIDENTIALITÉ

L'Institut Premium a mis en place un intranet spécifique. Les plannings, les enseignements dirigés, les colles, et diverses informations sont disponibles via cet outil dématérialisé. L'équipe pédagogique envoie également des mails informatifs. L'étudiant

CHARTRE INSTITUT PREMIUM

*L'Institut Premium apporte à l'étudiant le savoir-faire
et les conseils pour la réussite.*

s'engage donc à vérifier chaque jour ses mails afin de se tenir informé. L'étudiant s'engage à ne divulguer en aucune façon son identifiant et son mot de passe personnel pour accéder à l'intranet de l'IP. Pour tout problème informatique, merci d'envoyer un mail directement à : support.informatique@institutpremium.com

Art. 9 : REMBOURSEMENT

L'Institut Premium s'engage à rembourser en partie l'inscription en cas d'élimination lors du 1^{er} semestre sous réserve de son assiduité à tous les E. D et colles de l'Institut Premium.

Art. 10 : LOCAUX & CO-PROPRIÉTÉ

L'issue de secours n'est à utiliser qu'en cas d'urgence. L'utilisation de l'ascenseur, des espaces verts, des balcons et terrasses des salles de travail est strictement interdite.

Je soussigné(e)

.....
reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement de l'IP et m'engage à les respecter.

Date :

Signature de l'étudiant(e)
précédée de la mention
Lu et approuvé

AUTORISATION - DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e)
demeurant
.....

Autorise l'Institut Premium, à me photographier et à produire partiellement ou dans son intégralité le reportage photo qui sera utilisé à des fins de promotion sur tous types de supports. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et de ne demander aucune contrepartie à l'Institut Premium.

Cette autorisation est ainsi consentie sans contrepartie financière et sans limite de date.

La publication ou la diffusion de mon image, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion ne devront en aucun cas porter atteinte à ma dignité, ma vie privée et à ma réputation.

Fait à Lyon, le

Signature :

précédée de la mention manuscrite *Lu et approuvé*

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU L'IP ?

site internet

salon

Facebook

bouche à oreille

au lycée

autres:

.....

.....

.....

.....

.....

**INSCRIPTIONS
OUVERTES!**

afin de vous préparer
au mieux, les places
sont limitées
à une quinzaine
d'étudiants.



Institut Premium

114 cours Albert Thomas • 69008 Lyon
tél. 04 78 76 50 90 • fax 04 78 74 00 35
secretariat@institut-premium.com

www.institut-premium.fr
